



Déclaration préalable à la CAPA des CPE du lundi 27 janvier 2020,

Madame la Rectrice,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames et Messieurs,

Cette première Commission Paritaire s'inscrit dans une crise sociale très mouvementée et contestataire qui dure. A l'heure où le gouvernement persiste dans son intention de faire passer une réforme des retraites, considérée injuste par 60 % des français et dans la mise en place de la réforme du lycée, notamment avec les E3C, qui pose de nombreuses difficultés, l'ensemble des personnels de l'Education Nationale a le sentiment, une fois de plus, d'être malmené et déconsidéré. Preuve en est la désaffection des jeunes pour le métier, 10 fois moins de candidats en 10 ans, inscrits aux concours.

Dans ce contexte, le SE-UNSA réitère ses demandes :

Concernant la réforme des retraites, le SE-UNSA rappelle ses exigences. A savoir, maintenir le niveau de nos pensions, revaloriser nos métiers sans alourdir nos missions. Aux dires du Ministre, le maintien des pensions passerait par une revalorisation des salaires. Il a promis 500 millions d'euros dès 2021 pour assurer cette mesure et un plan de revalorisation de 8 à 10 milliards d'ici à 2037. Depuis, ce vendredi 24 janvier, le Conseil d'Etat a retoqué cette promesse faite au corps enseignant, au motif qu'elle serait frappée d'inconstitutionnalité. Alors que les analyses démontrent que les enseignants sont les grands perdants de cette réforme, comment être certains maintenant, de cette promesse financière ? Cette enveloppe de plusieurs milliards, inscrite dans une loi de programmation financière, devait pourtant permettre de préserver nos pensions, de corriger l'injustice entre les entrants dans le métier et les fins de carrière, entre les salaires des enseignants français (CPE et PSY EN compris) et ceux de l'Europe, les premiers étant les moins payés de l'Union. Pour l'instant, aucune indemnité n'est prévue pour les CPE.

Le SE-UNSA demande à ce que soient relevées significativement les rémunérations de la première moitié de carrière. Mais aussi, que soit amélioré le déroulement de la seconde moitié avec une augmentation du nombre des promotions. C'est à ce titre que le dispositif PPCR, qui est entré dans sa dernière phase, paraît encore plus crucial. Car, malgré une perte de gains due à la hausse des cotisations, il aura permis une hausse de rémunération pour les agents qui en ont bénéficié. L'accroissement des promotions à la hors classe et la création de la classe exceptionnelle ont été également bénéfiques.

Malheureusement, la colère ne s'arrête pas à la réforme des retraites.

Concernant la réforme du lycée, nous continuons de penser qu'elle a été faite dans la précipitation, sans le temps d'une préparation nécessaire. Les enseignants se voient confrontés à des programmes impossibles à tenir ou mal ciblés et à un alourdissement de leurs tâches. Le SE-UNSA, avec d'autres organisations syndicales, avait demandé la suppression de la première session des épreuves. Nous savons maintenant que le Ministre n'a pas l'intention de repousser la mise en œuvre des E3C. Et alors que les épreuves ont débuté, le SE-UNSA demande à reconnaître à sa juste valeur ce travail supplémentaire demandé aux enseignants et aux équipes de direction. Ce passage en force engendre parfois des situations aberrantes. Les retours de certains collègues sont proprement inadmissibles. « Réquisition » de la Vie Scolaire, CPE et AED. Jusqu'au Rectorat qui diffuse une

circulaire indiquant que tout personnel présent peut surveiller les E3C, pour pallier l'absence des personnels grévistes. Cette directive concerne-t-elle les AED ? Comment les Chefs d'Etablissement doivent-ils l'entendre ? Nous, CPE, ne pouvons l'envisager : la surveillance des examens ne rentre pas dans les missions des CPE et AED. De plus, cette injonction est vécue comme une atteinte au droit de grève et met les équipes de vie scolaire en porte à faux avec les équipes enseignantes et contribue à la dégradation du climat scolaire.

Pour le SE-UNSA, le compte n'y est pas. Il restera vigilant ces prochains jours quant aux annonces faites par le gouvernement qui reste sourd aux revendications et qui supprime la représentativité, favorisant la solitude des collègues.

Effectivement, nous siégeons cette année pour la dernière fois dans des commissions paritaires qui avaient vocation, par un dialogue social riche et réel dans cette académie, de garantir des règles claires, équitables et comprises par l'ensemble de nos collègues. Nous, commissaires paritaires, étions force de proposition, non pas contre l'administration mais avec un regard croisé avec les services du Rectorat. Ces derniers vont subir de plein fouet les répercussions de cette casse du dialogue social. Non seulement les personnels enseignants, CPE et PSY EN vont se retrouver seuls face un pouvoir qui pourrait devenir arbitraire mais les personnels administratifs vont devoir absorber une charge de travail colossale et un mécontentement difficile à gérer et que nous avons l'habitude de désamorcer ensemble.

Nous, CPE et commissaires paritaires, nous croyons à la politique des regards croisés qui est au cœur de nos métiers et qui contribue à l'objectivité des décisions et à la sérénité de tous les acteurs du système scolaire.

Merci pour votre écoute

Pour le SE-Unsa

Laurence GATINEAU Valérie GRANGER Paule HIQUET Christophe NOWACZECK